

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 28

Date de convocation
21/05/2025

**Date de publication
de la convocation :**
21/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. STURM Yves

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. RUET Guillaume) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre)

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Compte administratif du Budget principal de la commune – Exercice 2024

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE RESSOURCES du 13 mai 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal réunis sous la présidence de Monsieur André DELATTRE adjoint aux finances, d'arrêter le compte administratif du budget principal 2024 suivant le tableau ci-dessous et au vu des documents comptables intégrés à la présente délibération.

Considérant la discordance d'un centime corrigeant l'erreur technique de l'exercice 2023 entre les écritures comptables inscrites dans le compte administratif et celles du compte de gestion validées par le comptable public,

Compte administratif - Budget Principal
Résultats de l'exercice 2024

EUROS	DEPENSES	RECETTES	SOLDES RESULTATS 2023	RESULTATS 2024
Fonctionnement	12 715 967,44	13 347 774,94	3 696 746,60	4 328 554,10
Investissement	4 256 196,44	3 898 381,46	- 2 642 277,33	- 3 000 092,31
Total du CA	16 972 163,88	17 246 156,40	1 054 469,27	1 328 461,79
Restes à réaliser	607 555,29	2 258 825,58	-	1 651 270,29
TOTAL	17 579 719,17	19 504 981,98	1 054 469,27	2 979 732,08

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 1 voix contre (M. STURM Yves) et 1 abstention (Mme HAZHAZ Dénia) :

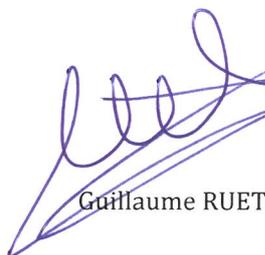
- **ADOPTE** le compte administratif 2024 du Budget Principal conformément aux documents joints,
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 mai 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Romain VENTO